



La vallée de l'Avance



Le site Natura 2000 de la vallée de l'Avance : c'est quoi ?

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Avance (FR7200739) a été labellisé pour la configuration originale de ses milieux naturels.

D'une superficie de 179 ha, il comporte :

- une forêt-galerie de feuillus se rejoignant au-dessus du cours d'eau ;
- une grotte naturelle, utilisée comme gîte et site de reproduction par de nombreuses espèces de chauve-souris.

Des espèces menacées de flore et de faune y trouvent les conditions optimales pour réaliser leur cycle biologique complet.

Agrion de Mercure



Ruisseau du Barlet et sa ripisylve



Qu'y trouve-t-on ?

La vallée de l'Avance accueille tout au long de l'année plusieurs espèces dépendantes de l'eau pour se développer.

Une tortue endémique, la Cistude d'Europe, des libellules dont l'Agrion de Mercure et des espèces piscicoles comme le Chabot et la Lamproie de Planer y trouvent refuge.

Des espèces de chauves-souris y cherchent leurs proies.

Elles sont toutes protégées aux niveaux national et européen.

Couleuvre vipérine



Grand Murin



La Couleuvre vipérine affectionne les sites humides où elle est souvent à l'affût des petits poissons.

Elle est souvent prise à tort pour une vipère. Il est pourtant facile de les différencier grâce à leurs pupilles : elles sont rondes chez la couleuvre et fendues verticalement chez la vipère.

Toutes les couleuvres sont inoffensives et ne possèdent pas de venin.

Préservez-les !

Protégeons-le !

Le dispositif Natura 2000 propose des pratiques de gestion adaptées à la fragilité de ce site cont :

- la conservation de la forêt-galerie en favorisant le maintien des arbres âgés et en réduisant le développement d'espèces invasives ou concurrentes ;
- la création et remise en état de mares : enlèvement de la vase, renaturation des berges...



Le réseau de sites Natura 2000 a pour but de préserver la diversité biologique en Europe. Dans ce cadre, l'État français a choisi de privilégier la concertation avec les acteurs locaux. Selon le contexte local, des mesures de gestion spécifiques sont proposées aux propriétaires des sites sur la base du volontariat.

CONTACT

Office national des forêts (ONF)
Tél. : 05 57 81 67 55

Consultez la fiche de la Sepanlog



www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département